



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Pierrick Le Bards

Nantes, le 18 juin 2021

MOTIFS DE LA DECISION

Projet d'arrêté préfectoral encadrant des actions de tirs simultanés contre le risque de prédation occasionné aux piscicultures extensives en étang, par les oiseaux de l'espèce "grand cormoran" (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2021-2022

Le projet d'arrêté préfectoral encadrant des actions de tirs simultanés contre le risque de prédation occasionné aux piscicultures extensives en étang, par les oiseaux de l'espèce "grand cormoran" a été mis à la disposition du public du 26 mai au 16 juin 2021 inclus, par voie électronique ou par courrier.

Motivations de la décision :

CONSIDERANT que la mise en place de systèmes de protections passifs et de tirs d'effarouchement sur les sites n'est pas suffisante pour protéger le patrimoine piscicole ;

CONSIDERANT qu'il ressort des avis émis lors de la réunion de concertation du 14 avril 2021, que les opérations de tirs simultanés, en complément des tirs individuels, permettent l'effarouchement et la dispersion des colonies à proximité des zones de piscicultures ;

CONSIDERANT que le projet d'arrêté a fait l'objet d'une remarque favorable aux actions de tirs concertés pour la protection des piscicultures extensives lors de la consultation du public du 26 mai au 16 juin 2021.

Le projet d'arrêté présenté en consultation du public est proposé à la signature sans modification.